



Définitions des maladies pour les personnes atteintes de maladies chroniques à haut risque

Tableau 2 des [recommandations de vaccination](#) pour vaccin à ARNm contre le COVID-19; état au 10.02.2021

Parmi les personnes atteintes de maladies chroniques, celles présentant le plus grand risque de développer une forme grave du COVID-19 doivent recevoir le vaccin en priorité.

Le tableau énumère les définitions correspondantes des maladies. Les médecins traitants jouent un rôle clé pour identifier et informer ce groupe de patients.

Dans certains cantons, les patients doivent présenter un certificat médical au centre de vaccination pour être vaccinés en priorité.

Groupes de maladie / maladies chroniques à haut risque	
Maladies cardiaques	- Insuffisance cardiaque chronique Stade II de la NYHA et plus - Cardiopathie ischémique chronique symptomatique malgré un traitement médical
Hypertension artérielle	- Hypertension résistante au traitement (> 160 mm Hg) ou hypertension avec complications cardiaques ou autre atteinte d'organes cibles
Maladies respiratoires	- Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) GOLD II ou plus - Emphysème / bronchiectasies sévères - Pneumopathie interstitielle / Fibrose pulmonaire - Maladies associées à une capacité pulmonaire fortement réduite
Maladies hépatiques	- Cirrhose du foie avec antécédent de décompensation
Maladies rénales	- Insuffisance rénale chronique sévère avec DFG < 30ml/min
Diabète	- Diabète (type 1 ou 2) avec atteinte d'organe significative ou un traitement mal adapté (HbA1c ≥ 8%)
Obésité	- Adultes avec IMC ≥ 35 kg/m ²
Immunodéficience*, congénitale ou acquise suite à une maladie* ou à un traitement immunosuppresseur*	Immunodéficience significative chez les patients avec : - Maladies hématologiques malignes - Néoplasmes / maladies cancéreuses en cours de traitement - Maladies inflammatoires à médiation immunitaire (p. ex. lupus érythémateux disséminé, polyarthrite rhumatoïde, psoriasis, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin), recevant un traitement immunosuppresseur (y compris les traitements comprenant une dose équivalente de prednisolone >20 mg/jour, les traitements d'épargne stéroïdienne et les traitements «biologiques» - Infection VIH à partir d'un nombre de cellules T CD4+ < 200 / µL. - Statut post-greffe d'organes, de moelle osseuse ou de cellules souches, tout comme les patients sur liste d'attente en vue d'une greffe

* L'indication à la vaccination doit être décidée par le médecin spécialiste en charge du patient après une évaluation soigneuse du rapport bénéfice-risque.